

L'ANSES annonce le retrait des principaux usages des herbicides à base de S-métolachlore

Dossier de la rédaction de H2o
February 2023

À

Généralisations Futures salue cette décision qui survient avant même que l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) ait rendu ses conclusions sur le dossier. L'ONG déplore néanmoins la lenteur du processus d'évaluation ayant conduit à cette décision.

Le S-métolachlore est un herbicide principalement utilisé sur grandes cultures de maïs, soja ou tournesol. Autorisé depuis 2005, c'est le 3^eme herbicide le plus utilisé en France derrière le glyphosate et le prosulfocarbe. Les métabolites de cette substance qui se forment dans le sol contaminent fortement les eaux souterraines et également l'eau potable. En 2021, 3,4 millions de Français ont ainsi bu une eau non conforme à cause de la présence de l'ESA métabolite, principal métabolite du S-métolachlore. Arrivant à expiration le 31 mars 2015, la substance est en cours de réévaluation au niveau européen depuis 8 ans ! Dans ce contexte, de nouvelles études de toxicologie et épidémiologiques ont été analysées. Ces nouvelles données, ont conduit l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) à classer le S-métolachlore en tant que cancérigène suspecté en juin 2022. Cette nouvelle classification du S-métolachlore a de grandes conséquences sur l'autorisation de mise sur le marché des produits le contenant. Suite à cette classification en cancérigène suspecté, les métabolites du S-métolachlore sont désormais considérés comme pertinents pour les eaux souterraines et il revient aux industriels d'apporter les preuves que leurs métabolites ne le sont pas eux-mêmes, car à des concentrations prévisibles dans les eaux souterraines < 0.1 µg/L. Aujourd'hui même si le retrait n'est pas total, il va concerner de nombreux usages.

"Si nous saluons cet avis, nous tenons toutefois à souligner la lenteur du processus d'évaluation, que ce soit par l'Europe ou par l'ANSES", déclare Pauline Cervan, toxicologue en charge des questions scientifiques et réglementaire chez Généralisations Futures. Pour rappel, dès 2004, la Commission alertait déjà les États membres sur les risques de contamination par les métabolites des nappes phréatiques et par conséquent de l'eau potable. Aujourd'hui cela fait 8 ans que le dossier est en cours de réévaluation.

Généralisation futures - Pollution des eaux par des métabolites de pesticides

Ministère de la Santé et de la Prévention - Bilan de la qualité de l'eau au robinet du consommateur vis-à-vis des pesticides en France en 2021